Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 24 (1933)

Artikel: Genève

Autor: Duvillard, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-112061

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

alors être satisfaits. Il en est d'urgents en la seule Université qui n'a jamais connu le confort d'immeubles et de locaux dont tant d'institutions similaires sont dotées. Nous n'aurions qu'à énumérer, au chapitre édilitaire seulement, l'édifice central dont l'admirable place à bâtir a été offerte par la ville de Fribourg au quartier de Miséricorde, le bâtiment de l'institut d'anatomie et une construction annexe pour les laboratoires de chimie.

Si le génie est surtout fait de patience, M. le conseiller Piller en est largement pourvu. Heureux ceux qui pourront, dans l'avenir, le suivre en ses travaux et honorer en lui le second fondateur de l'Université de Fribourg.

E. G.

Genève.

L'année 1933 tiendra, dans les annales de l'enseignement genevois, une place importante, si les mises au point et les réformes qu'elle a amorcées se réalisent.

Deux réformes capitales. — « Tel maître, tel élève » est plus vrai que jamais. Il faut louer le Département de l'Instruction publique et la direction de l'enseignement primaire d'avoir mis en vigueur un réglement nouveau des études pédagogiques. Ce règlement introduit des notions nouvelles : Il astreint les futurs instituteurs à une année de suppléance avant d'aborder les études théoriques. Les jeunes filles sortant de l'école secondaire pourront se présenter au concours d'admission, quelle que soit la section suivie par elles. Les études pédagogiques sont renforcées au point de vue de l'étude du français. C'est une heureuse initiative. Le maître primaire est, avant tout et surtout, un maître de la langue maternelle ; on ne saurait le préparer avec trop de soin et, quoi qu'on fasse, on ne fera jamais assez dans ce domaine.

Les stagiaires seront aussi soumis à une discipline plus stricte. Il est agréable de constater que le bon sens règle l'administration de nos écoles et qu'on y admet comme vrai le vieil adage : « Pour pouvoir commander, il faut, d'abord, apprendre à obéir. »

Une conséquence de la crise. — Une enquête a montré que le chômage atteint fortement les jeunes gens qui sortent de l'école et, que l'engagement même restreint des cadets crée une concurrence redoutable pour les aînés. Pour atténuer ces difficultés, les pouvoirs publics ont prolongé jusqu'à 15 ans la scolarité obligatoire.

Cette prolongation a remis en question l'existence et le but des classes de préapprentissage, le recrutement et le rôle des classes secondaires inférieures, l'organisation de l'apprentissage à l'école et la gratuité de l'enseignement secondaire jusqu'à 15 ans. On vérifie une fois de plus cette vérité: en matière de législation scolaire, on ne touche pas, sans ébranler tout l'édifice, à un point particulier des lois; une revision générale offre moins de risques de confusion qu'une revision partielle.

Le flux scolaire accru doit-il être dirigé vers les classes secondaires ou faut-il, toute liberté laissée aux parents exactement renseignés, admettre ceux qui le désirent dans les classes de préapprentissage? Il semble que ce devrait être la règle et que, toute barrière d'argent abaissée, les enfants qui peuvent suivre les classes secondaires devraient y être admis; qu'aucun ne devrait y être contraint, pour lequel la vie scolaire ordinaire est à charge et qui se sent attiré par un régime mitigé d'activité manuelle. L'Union du corps enseignant secondaire a tenu, dans un mémoire au chef du Département, à préciser ses vues. Elles se résument en quatre vœux qui méritent une étude attentive parce qu'ils modifient la conception traditionnelle.

- 1. « La base de recrutement des écoles professionnelles d'apprentissage doit être un établissement secondaire. » Formule inattaquable si les mots conservent leur sens et si la judicieuse remarque de M. le doyen de l'Ecole professionnelle est acceptée : « L'établissement (Ecole professionnelle ou collège moderne) ne peut pas abaisser le niveau de son enseignement plus qu'il ne l'a fait, car il est obligé, en deux ans seulement, d'amener une bonne partie de ses élèves aux écoles qui lui font suite ».
- 2. « L'école professionnelle et l'école ménagère doivent s'incorporer la partie assimilable des effectifs trop considérables des 7^{es} (40 % des effectifs de 6^e année). Le mémoire précise ce vœu comme suit : « Les 7^{es} et 8^{es} primaires doivent être peuplées des seuls élèves qui ne seront pas admis par l'enseignement secondaire ».

Qu'entend-on par assimilable ? S'agit-il de ceux qui sont aptes à poursuivre leurs études ou, par une extension regrettable, de tous ceux qui ne présentent pas de graves déficits intellectuels. Si tel est le cas, nous mettons en garde les pouvoirs publics contre l'avilissement inévitable de l'enseignement secondaire inférieur, dans lequel on créera des classes pour retardés. Nous aurons alors une école secondaire à désignation fallacieuse. Je ne vois pas l'urgence d'une réforme aussi médiocre, mais bien le danger d'un recrutement qui cherche plus la quantité que la qualité. La formule la plus heureuse serait, à notre avis celle-ci : Aucun enfant de 13 ans ne doit, lorsqu'il a les aptitudes requises et que ses parents en manifestent le désir, être exclu de l'enseignement secondaire inférieur pour quelque raison que ce soit. La libéralité avec laquelle le Département accorde des bourses d'étude ou exonère

du paiement de la finance scolaire ramène ce vœu à la constatation d'une réalité très ordinaire.

- 3. « La gratuité doit être accordée aux élèves sans l'exigence insoutenable d'une note très suffisante en français, arithmétique et allemand pour l'enseignement professionnel, lequel est autre chose que l'enseignement général.» La note en question est le 4 qui correspond à « assez bien ; elle est attribuée aux élèves capables de suivre et d'assimiler l'enseignement. Ceux qui obtiennent des notes inférieures sont d'intellection lente, de mémoire rebelle et d'attention capricieuse. Est-il prudent de leur imposer un rythme plus rapide et de les exposer au découragement, prétexte et prodrome de la paresse ? Et puis ; l'apprentissage sérieux et approfondi d'un métier n'exige-t-il pas autant d'intelligence que l'étude d'un programme scolaire ? Il y a un avilissement, involontaire, je le reconnais, du travail et de la profession manuels dans ce vœu.
- 4. « Tout élève de 13 ans doit pouvoir courir sa chance dans l'enseignement secondaire professionnel, pouvoir se présenter aux examens d'admission et faire, s'il le faut, un temps d'essai.

Les 7es et 8es primaires doivent être peuplées des seuls élèves qui ne seront pas admis par l'enseignement secondaire. »

Qu'est-ce que courir sa chance dans l'enseignement professionnel ? Faire un apprentissage dans une école des métiers. Mais alors, ceux qui préfèrent, pour cela, l'atelier ou le bureau, les obligera-t-on à suivre l'école ? On ne peut y songer dans l'état présent de notre vie sociale.

Ceux qui se vouent à une profession dont l'apprentissage n'est pas enseigné, qu'en fera-t-on? Ceux qui, sans être retardés ou anormaux, ont besoin d'une période scolaire de transition pendant laquelle le travail intellectuel est plus accessible; ceux pour qui l'influence d'un maître unique est encore nécessaire, les déclarera-t-on indésirables et les parquera-t-on dans les classes de préapprentissage qu'on aura par un traitement inadmissible, ramenées au niveau des classes d'anormaux?

En fait, les classes de préapprentissage doivent être ouvertes: 1. Aux élèves de plus de 13 ans qui n'ont pu, en temps voulu, achever leurs études primaires; 2. Aux enfants de 13 ans qui ne sont pas promus dans l'enseignement secondaire; 3. A ceux qui, par leur développement intellectuel et la forme même de leur esprit ont besoin, pendant une année ou deux, d'une école de transition entre la vie scolaire et la vie pratique.

Nous souhaitons la revision des lois sur l'instruction publique. A l'encontre de certains de nos collègues, nous craignons moins l'incompétence des corps constitués, que la compétence des « personnes intéressées pédagogiquement aux problèmes posés. »

L'enquête sur l'enseignement du français à l'école primaire. — MM. Paul Chaponnière, Jacques Chenevière et Albert Sechehaye ont rendu leur premier rapport. Voici quelques-unes de leurs observations dépouillées de tout commentaire :

« Il faut tout d'abord signaler l'insuffisance de l'élocution chez les élèves. La langue dont ils se servent est amorphe et beaucoup trop pauvre. La tâche de réagir contre ces mauvaises habitudes incombe au maître seul. Si celui-ci usait d'un bon langage, riche et nuancé, s'il articulait nettement et d'une façon expressive tout ce qu'il dit, ce serait la meilleure base de son enseignement et le meilleur moyen d'influencer les écoliers par son exemple. Une des choses qui empêchent le ton naturel de régner dans la classe, ce sont les perpétuelles corrections qui arrêtent, à chaque instant, l'enfant qui veut dire quelque chose. Il vaut la peine de se demander si, à tout prendre, il n'y aurait pas plus de profit à laisser les élèves parler plus librement leur vrai langage, quitte à s'efforcer d'améliorer insensiblement leur façon de parler d'abord par l'exemple et ensuite par des corrections plus rares, mais plus méthodiques et plus fermes. »

De la conduite de la leçon. — « Il nous a semblé parfois que le maître se laissait conduire un peu trop docilement par les réponses des élèves et que la leçon prenait une certaine apparence d'improvisation et de flottement là où l'on aurait voulu avoir une leçon bien conduite et laissant, en conclusion des résultats bien définis.

« Si, au fait que nous signalons, on ajoute que l'on demande actuellement fort peu de travail écrit personnel à l'enfant et encore moins de mémorisation, il apparaîtra nettement que l'enseignement du français a passablement perdu de la discipline intellectuelle et du caractère proprement didactique auxquels les anciennes générations ont été habituées. »

Pensées à méditer pour le bien de tous. — « La leçon de français est dans tous ses détails une initiation progressive et nuancée à la vie intellectuelle, esthétique et sociale. Le résultat de cet enseignement prime sur tous les autres et le véritable triomphe de l'école primaire serait de former des enfants de 15 ans parlant sensément et correctement des choses qui sont à leur portée, écrivant sans faute, comprenant bien ce qu'ils lisent et pouvant, dans certaines limites, goûter spontanément la valeur d'art d'un beau style,

Pour obtenir ce résultat, il faut autre chose que l'enseignement d'une matière enfermée dans les paragraphes d'un manuel. C'est ici le maître qui compte, son apport personnel et sa capacité à féconder les multiples occasions qui se présentent de cultiver, de faire réfléchir et d'instruire. Si l'on considère les choses ainsi, il n'est pas exagéré de dire que le maître primaire doit être un pédagogue sans doute, mais un pédagogue éminemment spécialisé pour l'enseignement de la langue maternelle. »

Cette conclusion, toute simple, justifie l'intervention des experts dont deux, ne l'oublions pas, ne sont pas des pédagogues. Elle apporte comme une bouffée d'air frais dans l'atmosphère un peu lourde de notre école travaillée par un malaise bien genevois : le doute. Le but est marqué ; mettons-nous en route vers la lumière.

Dans l'enseignement secondaire. — La retraite de M. Duchosal, directeur de l'école secondaire et supérieure des jeunes filles, a

provoqué un mouvement important dans le corps directorial. M. Samuel Gaillard, précédemment à la tête de l'école de commerce présidera dorénavant aux destinées de l'école supérieure des jeunes filles; M. Henri Duaime, doyen des cours professionnels ajoutera à cette charge celle que laisse vacante M. Gaillard, à l'école de commerce. Ce fut une cérémonie émouvante que les promotions de l'école secondaire. Le directeur démissionnaire a mesuré la sincérité des regrets que cause son départ à l'émotion qui étreignait tous les participants. Belle carrière que celle de M. Duchosal, faite de calme, de dignité souriante, de fermeté toujours aimable. Cette unité dans l'effort n'est accessible qu'aux consciences nettes, aux cœurs fermes et aux esprits droits. M. Duchosal restera un des types les plus achevés du pédagogue de la jeune fille ; il s'est résumé dans le congé ému qu'il a pris de ses élèves : « Contribuer à la formation des caractères, chercher à développer le goût des choses intellectuelles et artistiques, enrichir les jeunes de notions et de sentiments qui aideront à l'heureux épanouissement de leur personnalité, c'est assurément là le privilège de l'éducateur. Ce privilège, j'en ai apprécié toute la valeur et, oubliant les ombres passagères, j'emporte de l'école un souvenir lumineux. »

En administrateur soucieux de la maison qu'il quitte, en ouvrier qui ne laisse pas la tâche inachevée, M. Duchosal a mis au point dans cette dernière année, le plan d'études de la section pédagogique : le champ des mathématiques a été quelque peu étendu, tandis que celui de pédagogie qui présentait certains doubles emplois avec les cours donnés aux stagiaires a été réduit dans une importante mesure; d'autre part, les élèves de la classe supérieure de cette section auront le choix entre trois groupes de cours d'option. L'un sera formé de leçons et exercices pratiques destinés à familiariser les élèves avec les difficultés de l'éducation des enfants; un autre comprendra des notions complémentaires de sciences physiques et naturelles ; le troisième offrira la possibilité d'acquérir une connaissance sérieuse de la sténographie et de la dactylographie. Cette souple organisation est bien dans la voie de la pédagogie moderne qui s'efforce de mettre en valeur les aptitudes individuelles.

Au collège, le nombre des élèves a passé de 880 à 917. Le corps enseignant de cet établissement a fait une perte douloureuse en la personne de M. Virgile Tojetti qui fut un maître très estimé, et un lettré exquis. M. Copponnex, doyen de la section inférieure du collège, a pris sa retraite, au grand regret de ses collègues et de ses élèves. M. William Schopfer, jeune savant, auteur de nombreux travaux de biologie a été appelé par l'Université de Berne. L'honneur de cet appel flatteur échoit en partie à l'Université de Genève

et au collège qui l'ont formé. Le chef du Département a bien montré ce que la cité doit au corps enseignant en la forme directe qui marque ses discours :

- « Remercions les hommes de savoir et de devoir qui portent durant toute l'année le poids d'une si lourde tâche. Sans se pousser, au premier plan des discussions, ils accomplissent une œuvre plus utile et plus importante que beaucoup d'autres dont on parle davantage ». M. le directeur Léopold Gautier suit attentivement l'étude de la réforme des études secondaires qui préoccupe les maîtres des gymnases de toute la Suisse. Il a souligné, dans son rapport, trois des idées essentielles qui constituent, en quelque sorte, l'armature de l'enseignement gymnasial.
- 1. « C'est au gymnase qu'incombe, encore plus qu'autrefois, la responsabilité de la culture générale des futurs étudiants. Or, notre civilisation est menacée par l'affaiblissement de la culture générale de l'élite. C'est donc une lourde responsabilité qui échoit aux écoles du degré secondaire et la collaboration des maîtres de l'enseignement supérieur nous est indispensable pour réussir à mieux remplir notre tâche. »
- 2. « On ne peut pas raisonner sur ce qu'on sait mal ou superficiellement ; il faut acquérir des notions précises et solides, affermir les connaissances de ce qui est élémentaire ou fondamental et laisser tomber beaucoup de choses accessoires. »

«Pour que l'enseignement soit fécond, il faut toujours un effort de mémorisation : il faut réhabiliter la mémorisation — labor improbus — à la fois comme une occasion de tremper sa volonté et parce qu'elle est une condition indispensable pour se livrer à de profitables opérations intellectuelles. »

3. « Il faut réserver le temps nécessaire au travail personnel ».

Ecole de commerce. — M. Christian Schütz, l'un de nos maîtres de mathématiques les plus estimés a été obligé de prendre sa retraite pour raisons de santé. Ce pédagogue remarquable a fait aimer à de nombreuses volées une étude qui apparaît, à tort, rébarbative. M. S. Gaillard, en homme averti des besoins de la génération montante, présente quelques observations sur la situation faite aux écoles de commerce, par la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.

« Nous regrettons que les nouvelles dispositions de la loi fédérale ne paraissent pas encourager la culture générale dans les écoles de commerce. Il y a un grand danger à vouloir ramener l'enseignement commercial à un simple apprentissage ; le rôle de l'école de commerce est plus élevé, elle ne vise pas seulement à faire des manœuvres ou des employés subalternes. Où et comment se formeront les futurs chefs d'entreprises, si l'école ne leur donne pas, en plus de la formation professionnelle, une solide culture générale. Cette culture qui ne s'acquiert qu'à l'école, est aussi nécessaire au grand commerçant, au financier, à l'homme d'affaires qu'à l'avocat et au médecin. »

Ce n'est pas sans appréhension pour ses élèves, que le distingué directeur quitte l'école qu'il a conduite avec autorité et savoir ; l'avenir de ceux qui abordent la vie dans un temps plein d'incertitudes, le préoccupe.

« S'il est vrai que la carrière commerciale attire plus de gens qu'elle n'en peut nourrir, le devoir de l'enseignement commercial, devoir pénible, dou-loureux même est d'éliminer les éléments médiocres et d'opérer une sélection nécessaire, en augmentant ses exigences en ce qui concerne la formation générale des élèves, leur caractère et leur conduite, autant qu'en ce qui concerne leur préparation professionnelle. »

A l'Université. — La mort de M. le professeur Louis Duparc a douloureusement atteint la faculté des sciences de notre Université. Professeur de chimie et de minéralogie, l'illustre savant avait créé une école de prospection de grand renom. C'était un homme d'une énergie extraordinaire, d'une science très vaste et d'une universelle renommée ; le type achevé de ce qu'on appelle, en France, un « grand patron ». Deux de ses élèves, MM. Wenger et Gysin ont été appelés à lui succéder.

Le professeur Kummer, chef de la clinique chirurgicale, après une longue et laborieuse carrière a fait valoir ses droits à la retraite. Son successeur, le Dr Albert Jentzer, élève de feu le professeur Girard, lui succède. C'est un chirurgien connu, auteur de nombreux travaux scientifiques et inventeur de procédés chirurgicaux nouveaux, adoptés un peu partout dans le monde. Sa carrière, riche d'expériences, l'a admirablement préparé aux délicates fonctions qu'il doit assumer désormais. Le professeur Kummer est décédé quelques sem aines après avoir donné sa démission.

Les œuvres sociales. — Nous soulignons, chaque année, la marche des œuvres sociales directement ou indirectement rattachées au Département de l'Instruction publique. De nouveaux progrès ont été réalisés.

Le Conseil d'Etat dans un arrêté du 7 juillet 1933, a consacré de façon définitive l'existence de l'Office scolaire de l'enfance dont j'entretiens mes lecteurs depuis plusieurs années. Voici les tâches de cet office :

- a) « Intervenir en faveur des enfants dont l'instruction et l'éducation sont entravées par le mauvais état de leur santé ou par des difficultés d'ordre moral ou social. L'office s'efforce de venir en aide à la famille sans cependant se substituer à elle.
- b) « D'organiser la collaboration des institutions et d'obtenir celle des institutions privées qui s'occupent de l'enfance. »
- c) « D'administrer les institutions de protection de l'enfance qui relèvent du Département de l'Instruction publique.
 - d) « De favoriser le choix rationnel et l'apprentissage d'un métier.
- «L'office de l'enfance comprend un service médical, un service pédagogique, un service social, un service d'orientation professionnelle.»

Cette organisation est, avant tout, une coordination de l'activité de services existants et prospères ; elle s'imposait. Nous ne doutons

pas que, sous cette forme, la protection de l'enfance à Genève ne soit, si c'est possible, encore plus efficace que par le passé. Qu'une telle mesure ait été prise en une période de difficultés économiques, c'est la preuve de l'intérêt que les autorités portent aux problèmes sociaux et du souci qu'elles ont de les résoudre le mieux possible dans la mesure des ressources dont elles disposent.

Les colonies de vacances ont enregistré avec plaisir la naissance d'une colonie nouvelle à Anières. Sous le patronyme évocateur de « Vivre », le comité qui recueille ceux qui ne peuvent être admis ailleurs a accepté 170 enfants et les a reçus dans l'ancien asile des vieillards, vaste établissement à proximité du lac et des bois. « Vivre » est la seule colonie genevoise établie sur le territoire du canton.

E. DUVILLARD.

Neuchâtel.

Dans notre chronique de l'année dernière, nous citions les points du rapport du Conseil d'Etat concernant les économies à réaliser dans le ménage de l'Etat, et particulièrement au chapitre de l'Instruction publique.

Les discussions des diverses lois présentées furent laborieuses au sein de la commission parlementaire d'abord, puis au Grand Conseil. Les conclusions du gouvernement ont été adoptées pour la plupart, d'autres modifiées, d'autres encore refusées.

En présence de la crise persistante, de la situation générale de l'Etat et des charges financières sans cesse en hausse, on a dû se rendre à l'évidence que des économies importantes devaient être réalisées; le programme de ces économies est applicable immédiatement et ne déploiera ses pleins effets qu'au bout de quelques années.

Quelque douloureux qu'aient pu être les sacrifices demandés et imposés, sacrifices auxquels participent communes, écoles et personnel enseignant, ils ont été acceptés comme une mesure de sauvetage.

1. Revision du régime des subventions aux communes pour l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. — L'Etat continue, comme par le passé, à subventionner l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sur la base du 50 % des traitements légaux; la subvention pour traitements du personnel administratif (directeurs et secrétaires, administrateurs), qui était jusqu'ici de 50 %, est abaissée à 25 %.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, la subvention